

## **COMMUNE DE BEAUSSAULT. COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019.**

Le Maire ouvre la séance à 20h15. En dehors de Agnès LEGRAND, absente, tous les membres sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

### **1.Vente de bois à Beaumont.**

Le Conseil décide de mettre en vente une coupe de bois sur pied au bois de Beaumont au prix de 15€ le stère. Outre les habitués connus, seuls les habitants de Beaussault intéressés seront invités par voie d'affichage sur les panneaux communaux à faire acte de candidature. La mise en vente aura lieu aux alentours du 1<sup>er</sup> mars après la saison de chasse. Fin d'abattage le 1<sup>er</sup> mai, dénombrement 1<sup>er</sup> juillet et enlèvement au plus tard le 15 août. Le volume de bois attribué est limité à 40/50 stères par personne au total. Délibération n°26.

### **.2.Désignation du représentant de la structure porteuse au comité de pilotage du site Natura 2000 « Pays de Bray Cuestas nord et sud ».**

Laurent Fournier est désigné représentant de la commune. Délibération n°27.

### **3.Modification des statuts SDE 76.**

Le Conseil prend connaissance de la modification des statuts du SDE 76 qui élargit son champ de compétences et donne son accord à l'unanimité. Délibération n°28.

### **4.Voie sans issue sur rue Principale.**

La propriétaire du 532 rue Principale a manifesté le souhait d'acquérir la petite impasse située entre son terrain et celui de son voisin, cette impasse appartenant à la commune. Le Conseil après en avoir délibéré décide de proposer le prix de vente à 300€. Délibération n°29.

### **5.Demande d'achat d'un ordinateur pour l'école.**

Une solution validée par le Conseil est trouvée en interne pour répondre favorablement à cette demande.

### **6.Montant de la taxe d'aménagement.**

Le Conseil confirme le taux de la part communale de la taxe d'aménagement, soit 1%. Aucune exonération n'est fixée. Délibération n°30.

### **7.Remplacement agent.**

Cinq candidatures ont été reçues. Le Conseil donne pouvoir au maire et aux adjoints pour recruter un agent en remplacement de la secrétaire de mairie. CDD prévu du 28 octobre 2019 au 10 avril 2020. Délibération n°31.

### **8.Etude travaux Chemin de St Jouarre.**

Conscient de la nécessité d'améliorer l'état du chemin de St Jouarre mais aussi de la complexité et de l'ampleur du dossier, le Conseil décide de demander plusieurs devis avec divers types de solution. Dans l'immédiat, la pose de cailloux avec compactage sera poursuivie. De larges saignées pourront être pratiquées aux points de stagnation des eaux pluviales.

## **9. Point sur le dossier salle des fêtes.**

Le permis de construire étant effectif, les appels d'offres auprès des entreprises seront prochainement lancés par le bureau d'études avec prévision d'un retour des soumissions pour le 20 décembre. La démolition de la salle actuelle est envisagée à partir de la mi-janvier 2020. Le Conseil décide de formuler une demande de subvention du fonds de solidarité du patrimoine auprès du Département. Délibération n°32.

## **10. Questions diverses donnant lieu à délibération.**

- *Antenne de téléphonie mobile* : le site précédemment envisagé près du cimetière n'est finalement pas retenu par les opérateurs. L'étude s'oriente désormais vers une implantation à Bernimont sur un terrain privé, le secteur de Toupray devant être couvert à 90% minimum. Du fait de ce changement de lieu, le Conseil ne souhaite plus acheter le terrain Impasse du cimetière (délibération n°33) et décide d'annuler la demande de branchement électrique auprès du SDE 76 (délibération n°34). Nouveau : les travaux seront entièrement financés par l'ARCEP.

- *Réparation et restauration du vitrail au-dessus de la porte de l'église*. Le Conseil étudie les deux devis reçus et retient celui de l'atelier Delandemare pour un montant HT de 2 821,23€. Délibération n°35.

## **11. Autres questions diverses.**

- *Abribus place de la mairie*. Il a été fortement endommagé de nuit, l'auteur du méfait ne s'étant pas fait connaître. Il sera prochainement consolidé de façon provisoire. Un autre abribus sera édifié après la démolition de la salle des fêtes.

- *Travaux en cours sur le réseau d'adduction d'eau potable*. Les anomalies constatées sur le chantier sont à transmettre au plus vite au responsable de l'entreprise. En outre, la question sera posée à O<sup>2</sup>Bray sur la responsabilité en cas de fuite entre le nouveau compteur et la vanne substituant l'ancien compteur.

- *Vœux de la municipalité* : vendredi 10 janvier 2020.

- *Chapelle de Grattennoix* : devis à demander pour la réfection de l'enduit intérieur qui s'écroule.

- *Défense incendie* : rendez-vous est pris avec le SDIS pour étudier les besoins puis définir les priorités.

- *Commémoration du 11 novembre* : 9h30 Beaussault, 10h45 Thil Riberpré, 11h45 Mesnil-Mauger.

- *Des panneaux de signalisation se trouvent détériorés lors du taillage de haies*. Question à suivre.

- *Les fossés seront refaits* rue de la Croix Colos et Chemin à l'eau. Une limitation du tonnage autorisé Chemin à l'eau est à nouveau évoquée.

- *Le circuit de randonnée* actuellement en réalisation à l'initiative de la ComCom comporte une erreur de tracé au niveau du bois du Mont de Beaussault. Cela sera signalé à la ComCom pour rectification.

- *Visite des chemins* : lundi 2 décembre à 14h. RDV place de la mairie.

- *Les travaux prévus par la Direction des Routes sur la RD56* sont différés par manque de fonds.

- *L'ancienne pompe située place de Grattennoix* sera grillagée par mesure de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne posant de question, la séance est levée à 23h30.